

G. 1278

Procès verbal
paroisse de Saint



de visite de la
jeanneb



Le six mil sept cent, sixante six, et le ~~sept~~^{et officiel} mars, nous
Gabriel Roger, vicairre general de monseigneur
L'illustre et reverendissime Michel Francois Comte du
viviers de Lorig, Evêque et seigneur de vence; en vertu
de notre ordonnance du premier de mars, portant indication
de notre visite dans cette paroisse de St jeanneb à ce jour d'hui.
Sommes partis de la ville de vence, avec M. Roustan, secretaire
de l'evêché, sur les quatre heures apres midi, et nous
sommes arrivés à St jeanneb, sur les six heures du soir,
et nous sommes descendus chez M. le vicairre de St jeanneb,
ou nous avons pris notre logement.

Le lendemain dimanche, neuf mars, à huit heures du matin
nous nous sommes vêtus de notre surplis et sommes allés à la
porte de l'église ou nous avons été reçu par M. le vicairre
et son clergé; nous nous sommes mis à genoux à l'entrée de
la d. église, le sieur vicairre nous a présenté l'étole, puis
le goupillon, dont nous nous sommes d'abord aspergés, puis le
clergé ensuite le peuple; de la sommes allés processionnellement
au maître autel, tandis que les chantois l'antienne du patron,
nous nous sommes mis à genoux, et sommes nôtés au d. autel
que nous avons baissé au milieu, et avons chanté de l'ant.
de l'épître, les oraisons de St Jean baptiste, patron de la d. église,
et celle pour la visite, comme est malgré au rituel.
Après quoi nous avons visité le tabernacle que nous avons

taber
naclé

trouvé deccub, et le soleil et le st. Esprit deubon etab. nous
avons donné la benediction avec les Communion accoutumées
à la suite de quoi on a chanté la grand messe, et après
l'évangile nous sommes montés en chaire pour annoncer
la parole de Dieu. après la grand messe nous avons visité
tous les ornements, linge, purificateurs, Corporeaux
que nous avons trouvé en bon etab, le tout étoit
exposé dans le Sanctuaire; les reliquaires de saint
diédonné et de st. Clement sont aussi en bon etab
nous avons ordonné qu'une Corniche des gradins du
maître autel seroit réparée parce qu'elle est dégradée.
Le Coffre qui contient les deux Vais de la Confrérie
du st. Sacrement et les Flambeaux est hors d'état
de service, et nous avons pensé qu'il étoit nécessaire
de faire un armoire pour contenir les différents objets
qui appartiennent à la Confrérie du st. Sacrement
ou à la Communauté.

~~De la sacristie~~ Sacristie.

De là nous sommes passés à la sacristie et nous avons
observé qu'il falloit faire nettoyer le Calice et
mettre la patène en état, n'étant pas de cette
aussi que la grande Croix que l'on porte à la procession.
Plus il manque une Croix pour les agonisants et
nous avons expressément recommandé d'en avoir une.

La nef.

nous avons examiné la nef de l'église et nous avons
vu qu'il étoit important par les suites d'y faire une



grande réparation à la toiture pour empêcher
 les pluies de la dégrader plus qu'elle ne
 l'est déjà, et pour ce, nous avons engagé
 la Communauté à faire une imposition sur chaque
 maison du lieu de St Jeanne pour parvenir dans
 deux ou trois ans ^à former une somme suffisante
 à faire cette réparation urgente.



Confreries.

nous avons delà, passé aux chapelles des différentes Confreries
 qui sont dans l'église paroissiale, et nous les avons trouvées
 en assez bon état, quoiqu'elles n'aient aucun revenu ni de
 fondation que la Charité des fidèles. il manque à
 trois autels des Confreries trois pierres sacrées et nous avons
 pris le parti de les faire venir d'ici

Sous baptismaux

nous les avons trouvés en bon état fermant à clef et nous
 avons observé qu'il manque une croix à la voûte d'entrée
 sur la première, à trois compartimens qui sert pour les
 malades. derrière la grande porte de l'église nous avons
 delà observé qu'il y avoit un Confessionnal en mauvais état
 et qu'il falloit le réparer incessamment: nous avons engagé
 Messieurs les maires et Consuls et la Communauté à faire
 faire une bannière qui représentera d'un côté le
 St sacrement, et de l'autre le patron de la paroisse.
 et au surplus qu'il étoit nécessaire vis à vis la chaire à
 prêcher d'y placer un grand Christ, et que le Crucifix

ou maître autel n'étant pas décoré et falloit en avoir un
autre. — *penitens blancs* —

de là nous sommes passés dans la Chapelle des penitens blancs
ou nous avons trouvé les ornemens pour le service divin en
bon état, aussy que tout ce qui sert à la décoration de
l'autel; nous avons de meme trouvé le reliquaire de St
bernardin en bon état et revêtu de son authentique
et nous avons enjoint à M^{rs} les recteurs des penitens blancs
de faire redorer la Coupe du Calice et faire apposer
sous son pied un ylong, pour le rendre plus stable et
ensemble de faire redorer et replatir la patene du d^t
Calice qui est indelente, au deffaut de quoi nous
interdirons l'un et l'autre selon qu'il nous en sera fait
raport par M^r le Curé de St Jean, —

et pour eviter une contestation qui subsiste depuis trop
longt tems, à l'occasion de la Confrerie du rosaire dont
les penitens blancs sont en possession, et qui consiste dans
une procession qui cause du trouble et du scandale
parmi les Fideles, nous avons rendu une ordonnance pour
que cette procession soit changée, —

penitens noirs.

de là nous sommes passés aux penitens noirs et nous y avons
trouvé la chapelle nouvellement rebâtie et très
decente, et nous avons examiné que la table de l'autel
est incommode pour le St sacrifice, en consequence de quoi



nous avons enjoint à
 une avance au d^e
 en bois, afin qu'on
 Decemment, au sur plus nous avons enjoint aux recteurs
 des d^e penitens nous de faire entourer à vent leurs
 banniere qui est lors de service. La garniture
 dela d^e banniere doit etre rouge



apres le d^e —

~~En~~ nous nous sommes transportés à l'église ou toute la
 jeunesse etoit assemblée pour le Catholisme, et nous avons
 prie e^l. le Curé de les interroger par devant nous pour
 savoir s'ils etoient suffisamment instruits, et nous les avons
 trouvés tels, nous avons même été edifiés du zele de e^l
 le Curé pour l'éducation chretienne de la jeunesse; apres
 le Catholisme nous avons assisté aux prespres paroissiales,
 apres lesquelles nous avons été processionnellement au
 Cimetiére ou nous avons fait les prières prescrites par
 le rituel pour nos freres defunts. — — —
 et avant de sortir de l'église paroissiale nous avons seu
 de e^l. le Curé que le maître d'école remplissoit ses devoirs
 pour l'instruction de la jeunesse à la satisfaction de e^l. le
 Curé et de la Communauté.

Chapitre des Temples

à l'occasion du Cimetiére de la paroisse dont nous avons parlé
 plus haut nous avons observé que le chemin pour y arriver
 est impraticable et l'été et l'hiver, if y a même d'angers
 dans ces differents tems d'y transporter les morts, il

seroit sage et prudent à la communauté d'aviser aux
moïens de rapprocher le cimetière de l'église paroissiale,

Chapelle Champêtre

premierement, nous nous sommes traités avec M. le Curé
et M. les Consuls de la Chapelle de St. Barthe qui n'ont
ni une fondation ni revenu, que la charité des fideles
et nous avons prie M. le Curé de faire effacer toutes les peintures
qui sont à la voûte et sur les murailles, et de la faire blanchir
en blanc,

~ hôpital ~

de la, nous avons été à l'hôpital qui a peu de revenu, six b
livres de rente, il y a trois lits garnis, fort peu de linge et
de meubles. Cet hôpital sert plutôt à loger les pauvres
passants que les gens du lieu;

en suite nous sommes allés à une ancienne chapelle qui
appartient aux penitens blancs et nous l'avons trouvée
bien tenue et decente, et entre nous avons vu à
quelque distance de la ville, une petite Chapelle de
notre Dame ou on dit la messe le jour de l'assumption
seulement.

nous avons été édifiés de voir des bons témoignages que
nous a rendu de Messieurs le Curé et Seculaire, et
nous les avons exhortés à continuer de faire le bien
pour la gloire de Dieu et le bon exemple de leur
paroissiens, la vicairie vaut aux environs de sept
quatre cent livres, sur quoi M. le Curé est obligé de donner
cent cinquante livres pour le Seculaire, soixante livres

pour le predicateur et comme decimateur
 de pouvoir pour les deux tiers a l'extinction
 de la sacristie, c'est le chapitre qui en est
 actuellement titulaire. Le secondaire est est
 Louis Logier de St Jeannet, ~~titulaire~~ honoraire, sort de cent



Cinquante livres que le Curé paye, d'ja un
 prêtre nommé Paul enriere; et n'ayant plus rien
 à arbitrer avons clos et fermé notre procès
 verbal vers les cinq heures du soir, que nous avons signé
 avec Messieurs le Curé et secondaire, Maire et Consuls
 et autres notables du dit lieu,

à Saint Jeannet le dix mars mil sept cent soixante six.
 Mayor, d'icelle General et official L. Laugier Curé

Euziste D'Arve

Transsone L. Laugier ancien Curé
 Juge au L. Laugier Curé de Louvegoubles
 Barriere Consul
 Senechal conseil



grat

Par mandement
 Rostaud secretaire

